Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20261105-D202660-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 23 octobre 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Frédéric LE BERRE, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LECLAINCHE, Mickaël LE CADRE, Jimmy MARTIN.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration

N'ayant pas donné mandat de vote : Hélène FOURNEL

Le conseil municipal a désigné, William LEGRAND conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20261105-D202660-DE

2026-60	**INTERCOMMUNALITE :** Projet de pacte de gouvernance de Redon Agglomération – Avis

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-11-2 relatif au pacte de gouvernance ;

VU la délibération de REDON Agglomération n°CC_2026_178 en date du 10 octobre 2026 ayant pour objet l'arrêt du projet de pacte de gouvernance ;

VU le courriel de M. le Président de REDON Agglomération en date du 20 octobre 2026 demandant à la commune de délibérer pour avis le projet de pacte de gouvernance ;

Vu le pacte de gouvernance annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les communes membres disposent d'un délai de deux mois pour émettre leur avis sur ce projet ;

CONSIDERANT l'intérêt de définir les relations entre l'EPCI et ses communes membres, d'organiser la conférence des maires, de préciser les modalités de fonctionnement des instances et de renforcer la coopération territoriale ;

M. le Maire expose au Conseil municipal les termes du projet de pacte de gouvernance soumis à l'avis de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de pacte de gouvernance de REDON Agglomération ;
- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération à M. le Président de REDON Agglomération

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 05 novembre 2026
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE 56 (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
William LEGRAND